

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 12 septembre 2023

Le 12 septembre 2023, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ARMOU s'est réuni en mairie, en séance extraordinaire sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 5 septembre 2023 et transmise *par voie électronique* le 5 septembre 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mmes Carine SEPS, Elsa PAYRI-CHINANOU, Odile BRITIS-BETBEDER, Magali LARBANES, Danièle JOUANCASTAY, Michèle PUCHOUAU, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Nicolas CASTAGNET, Olivier LAULHE, Romain CARRUESCO, Denis DURANCET.

Absents excusés : MM. Laurent KELLER, Jérôme RAMOND (Procuration Romain CARRUESCO)

Secrétaire de séance : Nicolas CASTAGNET

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Avenants extension et rénovation salle des fêtes,
- Avance travaux salle des fêtes,
- Convention partenariat syndicat des eaux contrôle poteaux incendie,
- Numérisation actes état civil,
- Plan formation mutualisé,
- Subvention ACCA,
- Rentrée scolaire,
- Voirie
- Devis en cours
- Questions diverses.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023.

1- Délibération n° 2023-1209-1 : Administration générale

EXTENSION ET RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A SAINT-ARMOU - AVENANTS

Par délibérations en date des 13 septembre et 2 décembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la SEPA, mandataire de la Commune de Saint Armou, à signer les marchés avec les entreprises indiquées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 738.408,91 € HT.

Lot	Intitulé	Entreprise	Estimation € HT (base)	Montant de l'offre PSE comprises € HT	PSE
1	Gros œuvre – Démolition - VRD	EIFFAGE CONSTRUCTION	127 000,00	152 500,00	
2	Charpente bois – Mur ossature Bois	VERSAILLES	90 000,00	122 533,40	
3	Couverture – Etanchéité - Bardage	VERSAILLES	110 000,00	179 760,23	
4	Menuiseries Extérieures - Serrurerie	LABASTERE	45 000,00	58 353,00	PSE2 : brises soleil (4 620,00 € HT) PSE3 : Rideaux pare-soleil (2 793,00 € HT)
5	Plâtrerie – Faux plafonds	SPB	35 000,00	34 936,47	
6	Menuiseries intérieures - Agencement	LABAIGS	20 000,00	22 047,82	
7	Electricité	A- FAIRELEC	55 000,00	49 555,45	
8	Chauffage – Ventilation - Sanitaire	POUMIRAU PAU	40 000,00	39 997,56	
9	Carrelage - Faïence	ATC	39 000,00	36 637,18	
10	Peinture – Revêtement de sol	PAU PEINTURES	29 000,00	24 868,90	
11	Désamiantage	DBA CONSTRUCTION	20 000,00	17 218,90	
TOTAL HT			610 000,00	738 408,91	

Les travaux sont en cours de réalisation et il est envisagé un certain nombre de modifications et adaptations aux marchés initiaux, à savoir :

LOT N° 2 – CHARPENTE BOIS – MUR OSSATURE BOIS– Entreprise VERSAILLES

- Mise en place de panne bois pour redressement toiture appentis

LOT N° 3 – COUVERTURE – ETANCHEITE - BARDAGE – Entreprise VERSAILLES

- Suppression voute sur bar et sortie toiture

LOT N° 4 – MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE – Entreprise LABASTERE

- Suppression PSE3 (Rideaux pare-soleil)

LOT N° 5 – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – Entreprise SPB

- Mise à jour prestations :
(plafonds/cloisons – doublage CF2h/flocage CF1/2h et trappe accès)

LOT N° 6 – MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT – Entreprise LABAIGS

- Remplacement porte stratifiée par porte à peindre
- Suppression plaque signalétique
- Suppression pictogrammes
- Suppression porte manteaux
- Régularisation prorata
- Régularisation plan de travail

LOT N° 7 – ELECTRICITE – Entreprise A-FAIRELEC

- Dépose – stockage – repose des luminaires salle de sport
- Dépose pour rehausse de la rampe de luminaires salle de sport

LOT N° 8 – CHAUFFAGE – VENTILATION – SANITAIRE – Entreprise POU MIRAU PAU

- Alimentation gaz bar extérieur

LOT N° 9 – CARRELAGE - FAÏENCE – Entreprise ATC

- Suppression prestations (ragréage-isolant-chape-plinthes-carrelage-tapis de sol)
- Optimisation prestations (chape-grés-baguettes finition)

LOT N° 10 – PEINTURE – REVETEMENT DE SOL – Entreprise PAU PEINTURES

- Mise en peinture parement intérieur sur existant + finition A
- Mise en peinture menuiseries bois + portes bois + plafonds en plaques de plâtre

Lot n°	Lot	Entreprise	Marché € HT (y compris PSE)	Avenants		Total	% par rapport au marché de base
				N°1	N°2		
1	Gros œuvre – Démolition - VRD	EIFPAGE CONSTRUCTION	152 500,00 €	- €		152 500,00 €	0,00%
2	Charpente bois – Mur ossature Bois	VERSAILLES	122 533,40 €	1 650,00 €		124 183,40 €	1,35%
3	Couverture – Etanchéité - Bardage	VERSAILLES	179 760,23 €	5 240,00 €	- 2 820,00 €	182 180,23 €	1,35%
4	Menuiseries Extérieures - Serrurerie	LABASTERE	58 353,00 €	- 2 793,00 €		55 560,00 €	-4,79%
5	Plâtrerie – Faux plafonds	SPB	34 936,47 €	4 432,18 €		39 368,65 €	12,69%
6	Menuiseries intérieures - Agencement	LABAIGS	22 047,82 €	- 5 119,67 €		16 928,15 €	-23,22%
7	Electricité	A-FAIRELEC	49 555,45 €	- 133,29 €		49 422,16 €	-0,27%
8	Chauffage – Ventilation - Sanitaire	POUMIRAU PAU	39 997,56 €	1 589,92 €		41 587,48 €	3,98%
9	Carrelage - Faïence	ATC	36 637,18 €	- 441,28 €		36 195,90 €	-1,20%
10	Peinture – Revêtement de sol	PAU PEINTURES	24 868,90 €	- 3 530,89 €		21 338,01 €	-14,20%
11	Désamiantage	DBA CONSTRUCTION	17 218,90 €	- €		17 218,90 €	0,00%
TOTAL			738 408,91 €	893,97 €	- 2 820,00 €	736 482,88 €	-0,26%

La totalité des avenants présentés dans le présent document représente une moins-value de - 1.926,03 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

D'AUTORISER la SEPA, mandataire de la Commune de Saint Armou, à signer les avenants aux marchés des entreprises suivants :

Lot n° 2	Charpente bois – Mur ossature Bois	VERSAILLES	pour un montant de :	1 650,00 €	HT
Lot n° 3	Couverture – Étanchéité - Bardage	VERSAILLES	pour un montant de :	- 2 820,00 €	HT
Lot n° 4	Menuiseries Extérieures - Serrurerie	LABASTERE	pour un montant de :	- 2 793,00 €	HT
Lot n° 5	Plâtrerie – Faux plafonds	SPB	pour un montant de :	4 432,18 €	HT
Lot n° 6	Menuiseries intérieures - Agencement	LABAIGS	pour un montant de :	- 5 119,67 €	HT
Lot n° 7	Electricité	A-FAIRELEC	pour un montant de :	- 133,29 €	HT
Lot n° 8	Chauffage – Ventilation - Sanitaire	POUMIRAU PAU	pour un montant de :	1 589,92 €	HT
Lot n° 9	Carrelage - Faience	ATC	pour un montant de :	- 441,28 €	HT
Lot n° 10	Peinture – Revêtement de sol	PAU PEINTURES	pour un montant de :	- 3 530,89 €	HT

Avancée travaux salle des fêtes

Il y a 3 semaines de retard. Livraison prévue pour novembre 2023.

2- Délibération n° 2023-1209-2 : Administration générale

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LÉES POUR LES CONTRÔLES DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE – ANNEES 2023 A 2027

Monsieur le Maire informe le conseil que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés (SELGL) a renouvelé sa proposition de partenariat pour la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie avec les communes de son territoire, partenariat approuvé par délibération du comité syndical n°16-2023 du 22 juin 2023. **Ce partenariat prend la forme d'un groupement de commande pour la réalisation des contrôles des poteaux et bouches d'incendies pour les années 2023 à 2027.**

Il précise que la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie reste une compétence communale et que le recours au partenariat proposé par le SELGL a pour objectif l'optimisation des conditions technico-économiques de la réalisation de ces contrôles. Chaque commune reste libre d'organiser le contrôle de ses Points d'Eau Incendie comme elle le souhaite.

Il donne lecture du projet de convention de groupement de commande qui fixe les modalités administratives, techniques et financières qui y sont associées. Il y est notamment précisé que :

- **Le SELGL est désigné coordonnateur du groupement.** Dans ce cadre, il est chargé :
 - De la passation et de l'exécution d'un contrat de type accord-cadre à bon de commande pour la réalisation du contrôle des poteaux et bouches incendie sur le territoire où il est compétent :
 - Rédaction du Dossier de Consultation ;
 - Analyse et attribution du contrat ;
 - Emission des bons de commande et encadrement administratif, suivant besoins recueillis auprès des communes ;
 - De la rédaction d'une convention de partenariat avec chaque commune souhaitant adhérer au groupement de commande.

- **Chaque commune est chargée de l'exécution des prestations qui la concernent :**
 - elle définit et informe le SELGL des commandes qu'elle souhaite faire réaliser ;
 - elle assure le suivi de la réalisation sur le terrain, la réception et l'admission des prestations ;
 - elle assure le paiement au titulaire du marché.

Dans ce cadre, M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le projet de partenariat.

Oùï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat, ci-annexée.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et à engager les prestations qui y sont associées.

PRECISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Numérisation des actes d'état civil

La Commune a sollicité l'APGL pour la numérisation des actes de l'état civil. Le coût estimatif pour la commune serait de 888 € plus 290 € pour l'intégration dans le logiciel Cyan.

3- Délibération n° 2023-1209-3 : Administration générale **Plan de formation mutualisé**

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Est Béarn du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, après avis du Comité Social Technique Intercommunal émis en dernier lieu le 29 juin 2023, à l'unanimité

ADOpte le plan de formation mutualisé.

4- Délibération n° 2023-1209-4 : Finances **Subvention ACCA**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2023, il avait été décidé l'octroi d'une subvention de 310 €, à l'ACCA.

Le Maire informe l'assemblée que cette association ne réalise pas d'actions à vocation collective.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de ne pas verser la subvention de 310 € à l'ACCA pour l'année 2023.

Rentrée scolaire

Il y a 64 enfants scolarisés pour la rentrée 2023/2024.

Voirie

Les travaux chemin d'anos ont été faits pour un coût de 24 000 € TTC

Le dossier pour l'appel d'offres pour le marché à bon de commandes va être mis en ligne fin septembre 2023.

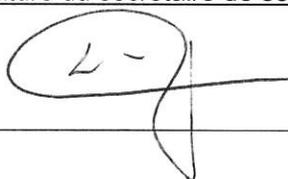
Devis en cours

C'est la Société Sud Carillons qui va faire l'entretien des cloches pour une durée de 3 ans, pour un coût de 220 € HT par an.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 5

Liste des membres présents :

Frédéric CAYRAFOURCO, Carine SEPS, Elsa PAYRI-CHINANOU, Odile BRITIS-BETBEDER ? Danièle JOUANCASTAY, Magali LARBANES, Michèle PUCHOUAU, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Nicolas CASTAGNET, Olivier LAULHE, Romain CARRUESCO, Denis DURANCET.

<p><u>Signature du Maire :</u></p>  	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--